



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS  
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED OUEST D'ARMOR dûment convoqués le 16 Janvier 2019 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 23 Janvier 2019 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MENOUE, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 18

Pas de procuration.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M.M. Jean-Yves MENOUE, *Président* – Aimé DAGORN, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - François PRIGENT, *Vice-Président SMITRED, LANNION-TREGOR Communauté* - Yvon LE BIANIC, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Patricia LE GOAS, *Vice-Présidente SMITRED, LANNION TREGOR Communauté* - Pierre LE ROY, *Vice-Président SMITRED, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* – Pierre TERRIEN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* – Mme Marie-Thérèse SCOLAN, *Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Brigitte LE SAULNIER, *déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard KERNEC, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* – Jean-Paul LE LOUET, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Daniel MERRIEN, *Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE* – Jean-Claude JEGOU, *Délégué titulaire, SMICTOM du MENEZ-BRE* – Jean-Yves KERAUDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Gérard QUILIN, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Guy FOUNTAS, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* - Eric ROBERT, *Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté* – Franc TANGUY, *Délégué suppléant, SMICTOM du MENEZ-BRE.*

**ASSISTAIENT :**

Mme le Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Mickaël THOMAS, *LANNION-TREGOR Communauté* - Jérôme MASSÉ, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Julie LE BIZEC, *GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Anne-Laure LAMANDE, *LANNION-TREGOR Communauté* – Dominique BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* - Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor.*

## ABSENTS EXCUSÉS :

M.M. Jean-Pierre MORVAN, *Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté*  
- François LE MARREC, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Marcel PRAT, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Pierre SALLIOU, *Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Jacques ROBIN, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean LE MERDY, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Jean-François LE BESCOND, *Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté* - Yannick DUBOURG, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Claude LOZAC'H, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Marie-France GAULTIER, *Déléguée suppléante, LANNION-TREGOR Communauté* - Alain LACHIVER, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - André GUILLEMOT, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Gérard LE CABEC, *Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération* - Mme Cinderella BERNARD, *Présidente du SMICTOM du MENEZ-BRE* - Benoît DANIEAU, *SMICTOM du MENEZ-BRE* - Thomas MICHEL, *LANNION-TREGOR Communauté*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Eric ROBERT.

---

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et précise que le document budgétaire qui va être présenté au cours de la réunion est un document établi par rapport au contexte budgétaire des deux agglos à savoir LTC et GPA. Il rappelle néanmoins que les décisions financières qui ont été retenues pour l'élaboration du budget 2018 avaient été prises par les deux agglos.

## **I - ANALYSE DES COUTS PAR FILIERE**

A la demande du Président, Yann LACHIVER, Directeur Financier, présente donc le compte administratif 2018 provisoire à la date du 21/01/2019.

Yann LACHIVER précise que ce compte administratif provisoire fait apparaître un résultat de clôture de l'exercice en fonctionnement, hors report de l'excédent de fonctionnement 2017 conservé dans cette section, d'environ 130 k € et que le montant de clôture de l'exercice (fonctionnement + investissement) avec prise en compte des restes à réaliser sera de moins de 100 k €.

Le Président précise que les évolutions des tonnages en 2018 associées à la décision prise de ne pas facturer en 2018 au-delà du tonnage 2017 sur les gisements relatifs aux Omr, encombrants, déchets végétaux et collecte sélective ont conduit à diminuer le résultat de fonctionnement de l'année 2018.

Yann LACHIVER présente les coûts de chacune des filières de traitement du SMITRED et leurs évolutions entre 2018 et 2019.

Le Président présente les missions du service communication du SMITRED, poste par poste, ainsi que le bilan financier 2018 relatif à ces missions.

Gérard KERNEC précise que ces missions ont une vocation éducative importante notamment par les visites d'écoles.

Le Président se pose la question de la réalisation ou pas des portes ouvertes en octobre 2019. Monsieur MERRIEN indique qu'il faut le faire car cela permet à la population de visualiser les installations de Pluzunet. Monsieur JEGOU, Maire de Pluzunet, indique que les dernières portes ouvertes (2012) avaient connu une grande affluence.

Le Président demande également aux membres du Bureau Permanent s'il faut reconduire les Estivales des R' cette année. L'ensemble des membres élus présents sont favorables à la poursuite des Estivales des R'.

François PRIGENT précise qu'il a fait une proposition à la Commission 3 de LTC pour organiser une visite des installations du SMITRED à l'ensemble des élus du conseil communautaire.

Le Président abonde en ce sens en proposant d'organiser deux journées d'informations l'une sur le site Valorys de Pluzunet et l'autre sur Pleumeur-Bodou.

Yvon LE BIANIC propose que les élus de LTC et GPA soient conviés en même temps.

Gérard KERNEC précise que le service communication est un service de qualité. Il serait bon qu'une réflexion soit menée afin que dans chaque commune, il y ait un conseiller délégué pour être plus proche du citoyen.

## **II - PROSPECTIVES FINANCIERES A 10 ANS**

### **PROBLEMATIQUE DE LA FILIERE PLATRE**

Le Président rappelle les problématiques de la filière plâtre en précisant le coût de cette filière. En effet, le coût du plâtre à enfouir en stockage de classe 2 serait de 432 k€ ht/t et le coût moyen de cette filière sur une projection à 7 ans serait de 510 k€ ht/an.

Une étude de faisabilité en est cours afin de mettre en place 2 ou 3 bennes supplémentaires pour le plâtre valorisable.

Le Président propose une réorientation du plâtre en acceptant le plâtre diffus jusqu'à 10 % en poids dans les gravats. Le plâtre à enfouir serait réorienté vers les gravats stockés en classe 3 avec la suppression de toutes les bennes plâtres à enfouir dans les déchèteries. Cette décision serait prise en concertation avec une exigence d'échéance à court terme.

Le Président précise que ce plâtre à enfouir ne doit pas être réorienté vers les bennes encombrants car cela induirait une surconsommation de réactifs liés au traitement des fumées, l'empoussièrément lié au broyage et le risque sur la qualité des mâchefers (teneur en sulfates). Il est donc envisagé d'écarter la fraction non ultime non admise en classe 3 tels que les déchets de bois, métaux ... associés au plâtre.

Le Président rappelle qu'il est urgent de prendre une décision sur le retrait ou pas des bennes plâtres en déchèterie.

### **COLLECTES SEPARÉES PLASTIQUES ET PNEUMATIQUES**

Le Président rappelle les enjeux des collectes séparées des plastiques et des pneumatiques à savoir l'abaissement du PCI du four. En effet, on constate que le PCI est en constante élévation ce qui représente un danger pour le four. Il précise que lors de l'arrêt décennal de 2015, il avait été décidé d'entreposer les déchets sur le site afin de faire des économies. Or, aujourd'hui il n'y a plus de capacité de stockage car l'érosion de capacité de traitement n'a pas été prise en compte. C'est pourquoi, il est proposé le retrait des plastiques et des pneumatiques et d'avoir pour objectif de résorber le stock des déchets en 2019 et 2020 de récupérer 1400 tonnes de plastiques soit 5 500 tonnes d'OMr.

Le Président précise donc qu'il est urgent ce déploiement des collectes séparées.

### **AVANCEMENT DE LA CHAUFFERIE INDUSTRIELLE GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION**

Le Président demande à Dominique BARDINI, Directeur du SMITRED, de présenter l'avancement de l'étude concernant la réalisation d'une chaufferie industrielle sur le secteur de Guingamp Paimpol Agglomération.

M. BARDINI présente l'étude d'opportunité sur Guingamp Paimpol Agglomération :

- la desserte du secteur de Bellevue avec la mise en place de 11 chaudières pour une consommation de 108 000 MWh/an
- l'hôpital de Guingamp avec la mise en place de 11 chaudières sur 2 sites pour une consommation de 5 200 MWh/an avec la possibilité de distribuer en réseau l'hôpital.

M. BARDINI rappelle les chiffres clés notamment sur la chaufferie principale, à savoir : une puissance installée de 2 \* 5 MW avec un rendement à 85 %, une énergie produite de 65 000 MWh/an, une pression design à 18 bars, un taux de disponibilité de 8 760 h/an et le tonnage bois déchet à 22 000 t/an.

Il précise que le lancement de l'étude de faisabilité technico-économique sera lancé début 2019.

Différentes étapes seront à valider : le lancement par GPA des marchés d'études assistance à maître d'ouvrage, l'étude de faisabilité économique par assistance à maître d'ouvrage, la négociation avec Guingamp Paimpol Agglomération pour la vente de chaleur.

Si toutes ces étapes sont validées, il sera rédigé un conventionnement entre l'agglomération et les industriels.

### **PRESENTATION DU BILAN ECONOMIQUE DU CENTRE DE TRI BOIS ET PLATEFORME**

Le Président demande à Dominique BARDINI de présenter le projet d'unité de préparation de bois énergie sur le site Valorys de Pluzunet.

Monsieur BARDINI précise que cette unité de préparation de bois énergie sera d'une capacité de 12 t/h et jusqu'à 3 250 h/an en 2/8, l'exploitation sera assurée par 2 \* 3 agents pour un investissement de 5.5 M€ pour Valorys.

L'assistant à maître d'ouvrage est le Cabinet Girus et un dossier de demande de subvention sera présentée à l'ADEME et à la Région.

Le planning établi est le suivant :

- Attribution des marchés en Juin 2019
- Lancement des travaux de VRD et bâtiment en septembre 2019.

M. BARDINI précise que l'évolution du gisement du bois déchets est passée à plus de 52 % en quatre ans.

M. BARDINI présente le projet sur un plan de masse.

Le Président informe l'assemblée qu'il doit se rendre demain à l'ADEME avec Monsieur BARDINI pour présenter le projet et obtenir des financements potentiels sur ce projet.

M. Eric ROBERT, Délégué de Lannion-Trégor Communauté précise que ce projet devrait permettre d'essayer de résoudre le problème du bois.

Le Président précise que l'ADEME a précisé que de nombreux projets similaires étaient en cours. Il rappelle qu'il est nécessaire que le comité de pilotage se réunisse régulièrement et que les deux projets avancent en même temps.

### **III - BILAN DES AMBASSADEURS DE PREVENTION**

Magalie QUELENN, responsable du service communication, dresse le bilan des missions des ambassadeurs de prévention sur les conteneurs en apport volontaire. Ces missions ont été exercées sur la période allant du 1<sup>er</sup> octobre à fin décembre 2018.

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, 10 communes ont été contrôlées et 13 sur Lannion Trégor Communauté.

Sur les deux collectivités, près de 3 757 foyers ont été sensibilisés soit en face à face, soit par la remise d'une documentation dans les boîtes aux lettres.

Sur Guingamp Paimpol Agglomération, le pourcentage de conteneurs en apport volontaires contenant des erreurs est de 59 % et pour Lannion Trégor Communauté, il est de 46 %.

Les erreurs de tri les plus fréquentes sont la présence de sacs noirs, d'ordures ménagères et d'encombrants.

En ce qui concerne la collecte, des conteneurs pourraient être déplacés afin de ne plus être placés sur des axes de grands passages, leurs nombres à certains endroits devraient être augmentés, les habitants sur les deux collectivités sont demandeurs du porte à porte et enfin des habitants sont demandeurs de collectes spécifiques d'encombrants.

Depuis début janvier, les ambassadeurs de prévention ont démarré des missions de contrôle qualité des bacs individuels.

Sur les 4 communes de Guingamp Paimpol Agglomération (Saint-Agathon, Plousiy, Ploumagoar et Guingamp Centre) une moyenne de 8 bacs par tournée a été refusée sur 470 bacs contrôlés.

Les erreurs les plus fréquentes sont la présence d'ordures ménagères, de sacs noirs et d'objets en plastiques. 456 foyers ont reçu une documentation.

#### **IV – PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Mme Patricia LE GOAS, Vice-Présidente, présente le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

Dans un premier temps, la Vice-Présidente rappelle le cadre réglementaire. Dans un second temps les enjeux et objectifs à savoir :

##### Les enjeux :

Être présent sur les cartographies régionales et nationales des programmes de prévention.

Répondre aux obligations de l'ADEME pour la perception de subventions éventuelles.

##### Les objectifs de réduction du plan local de prévention :

##### Déchets ménagers et assimilés

- Réduire de 10 % la quantité annuelle de déchets ménagers et assimilés par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010.
- Développer l'économie-circulaire : faire des déchets des ressources.

#### Collecte sélective

- Maintenir la performance de recyclage des emballages ménagers (80,63 % pour le SMITRED, objectif de 75 % pour CITEO pour 2022).

#### Déchets des déchèteries

- Réduire la quantité de déchets
- Etudier des modes de tarification en déchèteries (flux encombrants à incinérer, déchets inertes ...)
- Développer les alternatives de gestion de proximité des déchets végétaux
- Promouvoir le compost normé et labellisé

Lors de la Commission de Concertation, d'Elaboration et de suivi du jeudi 24 janvier 2019, dix axes seront proposés en accord avec les collectivités, il conviendra de choisir et de définir précisément quels axes seront mis en œuvre.

### **V - CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRANSFERT A CALLAC - LANCEMENT DE CONSULTATION**

Le Président expose que dans le cadre de la création d'un site de gestion des déchets à CALLAC, il y a lieu de lancer une consultation pour la construction du centre de transfert, sous la forme d'un marché de travaux en procédure adaptée, alloti comme suit :

- LOT N° 1 Gros-œuvre
- LOT N° 2 Charpente métallique
- LOT N° 3 Couverture/bardage bac sec
- LOT N° 4 Serrurerie/portes sectionnelles
- LOT N° 5 Electricité/ventilation

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.

- DE DONNER POUVOIR au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.

- D'AUTORISER le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

## **VI - TRAVAUX DE VRD SITE DE GESTION DES DECHETS A CALLAC - LANCEMENT DE CONSULTATION ET CONVENTIONNEMENT**

Le Président expose que dans le cadre de la création d'un site de gestion des déchets à CALLAC, il y a lieu de lancer une consultation pour la réalisation de travaux de VRD, sous la forme d'un marché de travaux en procédure adaptée, alloti comme suit :

LOT N°1 : Voirie et réseaux divers – SMITRED et commun

LOT N°2 : Espaces verts et clôtures – SMITRED et commun

L'objet de ces travaux est la réalisation d'un centre de transfert destiné à recevoir les déchets ménagers collectés sur le secteur de Callac par Guingamp Paimpol Agglomération. Les travaux concernent la préparation du terrain préalable aux travaux de bâtiment et la viabilisation nécessaire à la bonne exploitation de ce site.

La partie des travaux afférents au projet de Guingamp Paimpol Agglomération fera l'objet d'un conventionnement entre le SMITRED et GPA pour en fixer les modalités de remboursement au SMITRED.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition qui lui est faite.

- DE DONNER POUVOIR au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises en procédure adaptée.

- D'AUTORISER le Président à signer le marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

- D'AUTORISER le Président à établir une convention avec Guingamp Paimpol Agglomération pour convenir les modalités de remboursement au SMITRED des travaux afférents à ce projet.

## **VII - CONVENTION POUR LES SOUTIENS AUX PETITS ALUMINIUMS ISSUS DU CENTRE DE TRI**

Le Président expose que depuis avril 2017, le centre de tri procède à la séparation des métaux ferreux et non ferreux issus des refus de tri. A ce titre, conformément à la



délibération du 4 Octobre 2017, une convention avec le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums a été signée.

Le Président indique que cette convention, valable jusqu'au 31 décembre 2017, avait été reconduite jusqu'au 31 décembre 2018 par le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums. Une nouvelle convention est proposée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Président propose donc de signer cette nouvelle convention pour la période 2019/2022, qui pérennise ce flux, désormais intégré au standard aluminium issu de la collecte séparée établi par CITEO et maintien les soutiens versés au SMITRED pour le tri des petits aluminiums et souples.

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **D'APPROUVER** la convention de Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

### **VIII - CONVENTION ENTRE LE SMITRED ET TREGOR BIOGAZ**

Le Président expose que le SMITRED traite aujourd'hui 130 t de biodéchets. Ces tonnages devraient augmenter dans les prochaines années en réponse aux obligations réglementaires. Ce qui générera une augmentation du travail.

Par ailleurs, aujourd'hui les agents qui gèrent ce type de déchets, sont confrontés à la présence de nuisibles (goélands, rats) et des difficultés d'écoulement du produit fini. A Plouaret, une unité de méthanisation a été mise en service sous le nom de TREGOR BIOGAZ avec laquelle les services sont entrés en contact.

TREGOR BIOGAZ va faire l'acquisition d'un déconditionneur et d'un hygiéniseur qui pourront recevoir tous types de biodéchets. Le SMITRED se propose d'y orienter le traitement des biodéchets qu'il collecte. L'étude est actuellement en cours. Le Président propose de se rapprocher de TREGOR BIOGAZ en vue d'établir une convention de partenariat local

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,

Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus.
- D'APPROUVER le principe d'une convention de partenariat entre le SMITRED Ouest d'Armor et TREGOR BIOGAZ.

### **IX - LOCATION D'UN HANGAR A LA SCI DE RUN AR GROAS**

Le Président informe les membres présents, que dans l'attente de la construction du hangar qui sera situé sur le site Valorys, il y a lieu de procéder à la location d'un hangar situé sur la zone de Coat Yen à Bégard pour stocker divers matériels du SMITRED.

Un bail précaire sera établi dans ce sens pour une durée de 10 mois à savoir du 1<sup>er</sup> Mars 2019 au 31 Décembre 2019 avec la SCI de Run Ar Groas. Le montant du loyer sera de 1 400 € HT mensuel. Les frais d'actes seront à la charge du SMITRED ainsi que les consommables (eau, électricité...).

Cet exposé entendu,  
Le Bureau Permanent,  
Après en avoir DELIBERE,  
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus.
- DE DONNER POUVOIR au Président pour procéder à la signature du bail précaire ainsi que tout document à intervenir.
- D'AUTORISER le Président à procéder aux règlements correspondants.

### **X - QUESTIONS DIVERSES**

#### Sinistres

Le Président rappelle que de nombreux sinistres ont lieu régulièrement sur les différents sites du SMITRED notamment sur les portes sectionnelles. A chaque sinistre, les délais de réparation sont extrêmement longs comptes tenus des expertises et des contre-expertises. Le Président propose que les réparations soient réalisées rapidement et que chaque aggro s'arrange ensuite avec son assureur.

*Courrier d'un Maire d'une collectivité du SMITRED*

Le SMITRED a reçu un courrier émanant d'un maire du territoire du SMITRED pour soulever le problème des viscères. En effet, le SMITRED a mis en place des bacs d'équarrissage mais la réglementation interdit les viscères dans ce type de bacs. Dans son courrier, le maire demande que la question soit étudiée au sein du SMITRED.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20 heures 20.

**Le Président**

**Jean-Yves MENO**  
***Maire Honoraire de Ploubezre***